AVRIL/MAI 2023 **Lettre d'information N°42**

Le 03 avril dernier, le conseil municipal de BdA a validé les comptes communaux de GESTION et ADMINISTRATIF de l'année 2022. En section de FONCTIONNEMENT, nous terminons l'année avec un excédent comptable. Quant à la section d'INVESTISSEMENT, elle demeure, comme l'an dernier, déficitaire. Ce qui est tout à fait normal, logique et en rapport aux projets communaux en cours, pour lesquels les subventions ne nous ont pas été encore réglées. Le résultat de clôture de l'exercice 2022 s'élève à un peu plus de 400 000 €. Ce résultat est plus qu'encourageant, il confirme la situation économique saine et stable de notre collectivité.

Mais dans un contexte actuel crispé, les fluctuations des prix, notamment de l'énergie, ont décidé les élu.es du conseil municipal à se prononcer unanimement au maintien, sur cette année, de la progression de la Taxe Foncière de 1 point/an, comme déjà définie en 2022.

Malgré leur progression raisonnable et nécessaire, les taux communaux appliqués en 2023 sur Banyuls dels Aspres resteront toujours bien en dessous des taux des villages voisins. Conscient.es que nous gérons la commune avec des retombées fiscales auxquelles sont directement assujéti.es nos administré.es, nous nous devons d'investir dans l'intérêt général de notre village, pour que toutes et tous, bénéficient d'une valeur ajoutée à habiter Banyuls dels Aspres.

Aujourd'hui, la gestion communale n'est pas uniquement numéraire, nous devons également, après des mois de sécheresse, gérer la ressource en eau et préserver notre environnement naturel. Que ce soit pour la raréfaction des pluies ou la prévention des incendies, tous les voyants sont, avec 2 mois d'avance, déjà au rouge. Nous mettrons, en élu.es responsables, tout en œuvre pour passer, ensemble et sereinement, ces prochains mois fatidiques qui s'annoncent des plus difficiles. Ces difficultés nous obligent mais ne doivent nous empêcher.

Tribune « **AGIR ENSEMBLE POUR BDA** » de Dolorès CARRÉ, Mireille FOXONET et Frédéric MALET.

Espace d'expression libre, les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs et restent sous leur responsabilité

Le budget prévisionnel 2023 adopté par le conseil municipal se veut très prudent compte tenu du contexte d'inflation et de l'impact des augmentations de l'énergie sur les finances communales. La taxe foncière poursuit son évolution progressive à raison d'un point de plus cette année encore, indispensable pour l'équilibre budgétaire.

Le budget participatif favorisant les initiatives des habitants est suspendu cette année, les projets retenus en 2022 étant en cours de finalisation en 2023.

Un agrandissement de l'école par un bâtiment modulaire supplémentaire installé sur des fondations en dur, est en cours de réalisation pour la mise en service d'une classe supplémentaire à la rentrée prochaine. On peut s'interroger sur le caractère provisoire d'un tel bâtiment, dans l'attente de l'aboutissement du projet de construction pérenne des structures de Restauration/Centre de loisirs que l'on voit donc s'éloigner encore. Aucune étude de ce projet n'est en effet prévue au budget en 2023.

La sécheresse installée sur notre département et qui a notamment contraint les cultivateurs à économiser l'eau de manière drastique, devrait nous amener à la prudence en matière de développement urbanistique. Verrons-nous les projets de constructions au Champ Marty et dans le secteur l'Amouré reportés ? De plus, cette situation alarmante doit amener chacun d'entre nous à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire sa consommation d'eau.

Enfin, le projet de révision du SCOT Plaine du Roussillon auquel nous appartenons, dans son document d'orientations et d'objectifs, prévoit de développer et encadrer la production EnR éolien notamment en privilégiant son développement au niveau des parcs existants ou à leurs abords immédiats. Nous avons une nouvelle fois appelé l'attention de notre Maire sur les risques encourus par notre village, de voir implanter à long terme un nombre important d'éoliennes, et pas seulement trois comme voulu par lui. Nous maintenons quant à nous notre opposition totale à ce projet et appelons nos concitoyens à la plus grande vigilance.

Vos élus AGIR ENSEMBLE, toujours à votre écoute.

Parc photovoltaïque « MAS d'en RAMIS » opérationnel

Le premier semestre 2022 a vu se concrétiser le projet solaire MAS d'en RAMIS sur les coteaux du Village Catalan.

Aujourd'hui, ce 1er parc photovoltaïque banyulenc de 10,5 MWc est en exploitation. Sur le territoire, ce sont près de 7 200 personnes qui sont alimentées en électricité verte.

Sur l'année 2022, en tant que propriétaire d'une partie des terrains, la commune a bénéficié sur d'un 1er loyer majoré de 74 000 €.

De plus, le porteur du projer EOLERES/Qenergy a aussi tenu à participer à la modernisation du stade municipal Raymond MALET, sous la forme d'un sponsor à la commune à hauteur de 30 000 €.

A partir de janvier 2023, la commune de Banyuls dels Aspres percevra un loyer annuel de 19 200 € et, à minima, 5 540€ d'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) et 2 540 € de Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB), soit un total de 27 280 €/an sur les 29 ans de bail restants.

Aujourd'hui, nous remercions nos prédécesseurs pour les jalons plantés et nous ne regrettons pas nos choix que nous avons du porter, régulièrement défendre et argumenter en matière de développement durable. Le dérèglement climatique, la crise actuelle sur les énergies fossiles et nucléaires semblent malheureusement nous donner raison.

Pas de Budget Participatif 2023 mais un coup de pouce aux Assos !

Nom Association	Attributions 2022	Propositions BP 2023
ACCA Chasse	400,00	450,00
Anciens Combattants	300,00	300,00
APE (Association des Parents d'Elèves)	Pas de subv. demandée	550,00
ASA SALITA	300,00	300,00
BDA Danse	250,00	300,00
BDA XV	250,00	Pas de subv. demandée
BIA - **Journée des enfants + Halloween**	1 000,00	1 300,00
Caminades de Banyuls dels Aspres	500,00	500,00
Coopérative Primaire + **Participation BUS/Excursions**	4 200,00	6 500,00
Donneurs de Sang	300,00	300,00
Football Club des Aspres	5 500,00	5 500,00
Foyer Rural	3 000,00	3 000,00
Jeux d'Aiguilles	800,00	800,00
Chats "Libres et Poilus"	700,00	700,00
Lutte contre la Grêle	100,00	100,00
Mission Locale Jeunes - **Imputat° Perception depuis 2020**	1 241,00	1 246,40
Pétanque	400,00	Aide logistique 3 000 €
Souvenir Français	300,00	300,00
Foyer Socio-Educatif (FSE) du collège P. LANGEVIN	600,00	600,00
Assos Modélisme "Les Ailes Banyulencques"	300,00	Pas de subv. demandée
Assos Pyrotechnie/Spectacles "Le Coin de la Bulle"	350,00	350,00
Judo de BdA/Thuir - Nouvelle demande - Aide logistique	200,00	200,00
TOTAL	20 791,00	23 296,40

Déjà dans la dernière lettre d'information communale, nous vous faisions part de notre incertitude à lancer l'édition 2023 du BUDGET PARTICIPATIF. Notre choix de le reporter en 2024 est facile à expliquer : Les investissements de celui de 2022 ne sont pas encore terminés, il manque les agrès sportifs à installer prochainement à proximité du pumptrack.

Les élu.es du Conseil Municipal ont aussi validé la proposition de M. le Maire d'augmenter la subvention à la coopérative de l'école, pour un total de 6 500 €. Cela permettra à l'équipe enseignante de gérer directement les excursions scolaires prévues sur l'année.

Cette année, 2 associations ont fait savoir qu'elles ne feraient aucune demande de subvention.

Le tableau récapitulatif ci-dessus fait apparaitre également l'aide financière, en plus de celle logistique, accordée en fin d'année au club de Pétanque pour la réalisation de leur abri. Comme nous l'avions vu avec son Président, cette aide était assujettie à l'absence de subvention sur 2023.

Nous profitons de cette lettre d'information pour remercier, encore une fois, toutes et tous les bénévoles qui, pour organiser des manifestations, pour animer le village, s'activent sans compter.

Nous les remercions également de nous épauler dans la pédagogie des économies d'énergie et de la ressource en eau, notamment pour l'arrosage et l'éclairage du stade. Côte à côte, nous œuvrons toutes et tous, ensemble, élu.es et bénévoles au dynamisme et à l'attractivité de votre village et au bien être de nos concitoyen.nes.

Légalement, que risque-t-on si l'on nourrit un animal errant ?

C'est une question que les amis des bêtes se posent peu, car la réponse semble évidente : un animal errant qui a faim est un animal qui a besoin d'être nourri. Alors pourquoi ne pas s'en occuper ? Parce que la loi est bien plus complexe que cela.

L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit le nourrissage des animaux sur la voie publique, y compris dans les parties communes d'immeuble, voies privées et cours où cela risque de gêner le voisinage ou d'attirer des rongeurs.

Autrement dit, tout dépôt de nourriture sur la voie publique pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons est INTERDIT. Toute infraction à ces dispositions est passible d'une amende de 3ème classe, à hauteur de 450 €.

Toutefois, il reste autorisé "d'attirer les animaux" chez soi, en dehors des lieux publics, lorsque cela est fait dans le respect d'autrui, et que cela ne cause ni gêne, ni insalubrité à quiconque, voisins et usagers des lieux.

Nous vous demandons respecter cet article car nous recevons de plus en plus de doléances à ce sujet notamment aux rues des Fleurs, de la Marinade, des Oiseaux, des Ecoles et des Albères

Invitation aux prochaines commémorations nationales

Le Maire et son Conseil Municipal, les Présidents des Associations des Anciens Combattants et du Souvenir Français vous invitent à participer aux prochaines manifestations patriotiques qui auront lieu :

Dimanche 30 Avril
Journée Nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation
11h00 - Jardins de la Résistance Pierre PALAU

Lundi 8 mai 2023
Commémoration de la Victoire de 1945
11h00 - Place du 8 mai 1945 (Mairie)

Samedi 27 mai 2023
Journée nationale de la Résistance
11h00 - Jardins de la Résistance Pierre PALAU

Restrictions d'EAU & Prévention contre les INCENDIES

Le 30 mars dernier, la Municipalité prenait la décision de fermer momentanément les 2 potences agricoles sur le territoire communal. Conscients des difficultés de chacun, nous sommes aux côtés de nos agriculteurs et viticulteurs. Nous travaillons d'ores et déjà, en étroite collaboration avec la Sous-préfecture pour pouvoir organiser si possible un tour d'eau. Il restera règlementé, planifié, limité et quantifié, uniquement pour l'agriculture, afin d'éviter les éventuels abus "coutumiers" des saisons estivales passées.

Aujourd'hui, nous restreignons, en élus responsables, aussi l'utilisation de l'eau sur tout notre domaine public (Cimetière, Fontaines, Stade, Pétanque) et n'arrosons plus la pelouse depuis 2 mois. Nous avons également demandé au FC ASPRES de bien vouloir de limiter l'utilisation collective des douches uniquement lors des matchs.

Tous ces efforts, que nous vous demandons, pourraient rentrer en ligne de compte pour nous permettre de passer un été en pouvant arroser les petits potagers privés que nous affectionnons toutes et tous. Nous comptons sur votre compréhension, votre patience, et le respect de l'arrêté préfectoral actuel en vigueur jusqu'au 30 avril.

Sécheresse, températures élevées et vent … ces 3 ingrédients doivent aussi nous alerter sur nos pratiques printanières et estivales : Dans nos vignes, pas d'écobuage non encadré ! Dans nos potagers, pas de crémation de déchets verts ! Dans nos jardins, surveillons nos feux de grillades !

D'autant plus qu'en février 2023, M. le Préfet des P.O a tenu à ce que la commune de Banyuls dels Aspres, ainsi que celle de Tresserre, rejoignent pour la 1ère fois, le Plan d'Aménagement de la Forêt contre l'Incendie des ASPRES. Cette entrée dans ce PAFI va engendrer de nouvelles obligations communales et privées de débroussaillement en lisière des espaces boisés ou en friches. Une documentation spécifique sur ces nouvelles OBLIGATIONS LEGALES de DEBROUISSALLEMENT vous sera communiquée, vous trouverez toutes les informations sur le site : www.feux-foret.gouv.fr

Vide Grenier, Carnaval, Football, Concert ... BdA éclectique !

VIDE GRENIER du FC ASPRES

DIMANCHE 23 AVRIL 2023

STADE »Raymond Malet »
à BANYULS DELS ASPRES

RESTAURATION et BUVETTE
ASSUREES TOUTE LA JOURNEE

Inscriptions

A partir du 17 avril 2023
du lundi au vendredi de 15h à 18h

Chez Mme GUERIOT
23 Rue d'andorre
banyuls dels aspres
04-68-21-86-50

8€ l'emplacement de 4 métres
se munir de la photocopie de la carte d'identité